

La LDH soutient

2 Spectacles conçus, écrits et interprétés par **Pierrette DUPOYET**

DREYFUS, l'Affaire...

au Festival d'Avignon du 7 au 30 Juillet à 11h35

Théâtre Buffon

rue Buffon

AVIGNON

Réervations: 06.87.46.87.576

(tarif préférentiel pour la LDH: 14EUR au lieu de 20 EUR)

&

L'ORCHESTRE en SURSIS

(évocation des musiciennes déportées à Auschwitz)

Tous les Dimanches d'Octobre: 1°, 8, 15, 22, 29 à 15h

Théâtre de la Contrescarpe

Rue Blainville

PARIS 5°

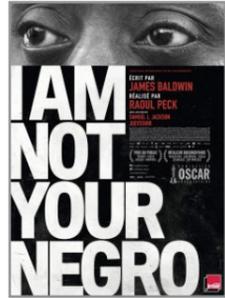
Réervations: 01.42.01.81.88 ou pdupoyet@wanadoo.fr

(tarif préférentiel pour la LDH: 18 EUR au lieu de 24 EUR)

I am not your negro

de Raoul Peck

À travers les propos et les écrits de l'écrivain noir américain, James Baldwin, Raoul Peck propose un film qui revisite les luttes sociales et politiques des Afro-Américains au cours de ces dernières décennies. Une réflexion intime sur la société américaine en écho à la réalité française. Les mots de James Baldwin sont lus par Joey Starr dans la version française et par Samuel L. Jackson dans la version américaine.



Séance **dimanche 14 mai à 11h**: Ciné-droits de l'Homme au Cinéma Majestic Bastille (2 Bd Richard Lenoir, M° Bastille), 6€. Débat en présence (sous réserve) de Raoul Peck et Nadia Doghramadjian « En quoi ce film nous concerne-t-il encore aujourd'hui ? ».

AGENDA MILITANT:

lundi 15 mai de 19h à 21h : invitation de la section **Paris 7** associée aux sections **14/6** et **15** de la Ligue des droits de l'Homme à une conférence-débat présentée par Loïc Blondiaux sur le thème : « La Démocratie représentative en question » à la Maison des Associations du 7^{ème} 93 rue Saint Dominique, Paris 7 (Métro : La Tour-Maubourg – ligne 8 / Invalides – ligne 7). Petit apéro après le débat... Pour tout renseignement : 01.43.06.58.08 ou ldhparis7@yahoo.fr

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : Jules-mathieu Meunier
julesm.meunier@yahoo.fr
06 41 67 35 06

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

vendredi de 17h30 à 19h30 en salle B903, au 9^e étage dans le centre PMF. 90, rue de Tolbiac, 75013.
rusparis1@gmx.fr

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Alice Bertin
alicebertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71
Sylvie Clavel
sylvie.clavel99@gmail.com

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités
Contact : Germaine Grinspan - saxifrage5@orange.fr

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invité à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h.
Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site, à l'adresse:
<http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>



mercredi 17 mai 2017 de 19h30 à 22h

Le groupe local de Paris 15° d'Amnesty International et les sections Paris 14/6, Paris 15 et EHESS de la Ligue des droits de l'Homme proposent une table ronde :

La liberté de la presse en Turquie

Quel avenir pour les journalistes après le référendum du 16 avril ?

A la Maison des Associations du 14° 22 rue Deparcieux 75014 PARIS
Gaîté (M13)/Denfert-Rochereau (RER B/M4/M6) – bus 28/58/68/88)

lundi 29 mai de 12h30 à 17h : la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, dont fait partie la LDH, organise une conférence et une rencontre avec deux représentantes de l'association Sadaka-Reut, qui travaille en Israël avec des jeunes juifs et palestiniens sur les questions de racisme et de citoyenneté. De 12h30 à 14h elles présenteront leur travail et les enjeux auxquels elles font face dans le contexte israélien actuel. De 15h à 17h : rencontre avec les membres du GT sur l'Education à la Solidarité Internationale. Dans les locaux du Secours Catholique Caritas France, au 106 rue du Bac. Merci aux personnes intéressées de confirmer leur présence par mail à Mathilde.Girardot.

-**vendredi 9 juin à 19h** : dans le cadre du cycle Ciné Ville Ouverte, la section **Paris 10/11** nous propose le film « [Océans, la voix des invisibles](#) » en présence de la réalisatrice. A la Fondation Charles Léopold Mayer Pour le Progrès de l'Homme, 38 rue Saint Sabin (métro Saint-Sabin ou Bastille).

ATTENTION prochaine réunion **jeudi 18 mai** : **préparation du congrès**

Et en juin : JEUDI

à 20 h à la Maison des Associations,
11 rue Caillaux - 75013 - M° Maison Blanche

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h
les 2ème et 4ème sur rendez-vous mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : jvaudenay@gmail.com -

Groupe Etudiants:

contact :
Hadrien : hadrien-12@live.fr

Actualités

de la section Paris 5ème - 13ème



n° 68 - mai 2017

Présidentielle : soulagement et inquiétudes

Communiqué LDH, 8 mai 2017

L'élection d'Emmanuel Macron ouvre un nouveau quinquennat et participe d'une redistribution de la donne politique dans un contexte périlleux.

Plus de 66% des suffrages exprimés ont fait barrage à la candidature de Marine Le Pen, évitant ainsi d'installer durablement l'extrême droite à la tête du pays. La Ligue des droits de l'Homme apprécie ce résultat à sa juste valeur, en ce qu'il préserve les possibles démocratiques.

Mais les dix millions de voix qui se sont portées sur la candidate du Front national, la radicalisation de la droite dite républicaine qui a marqué la campagne et l'enracinement dans le débat public des idées d'extrême droite, avec ce qu'elles charrient d'esprit de fermeture, de racisme, de discriminations et de violence, constituent autant de facteurs préoccupants pour l'avenir.

Conjointement, le poids de l'abstention, du vote blanc et du vote nul - sans précédent lors d'une présidentielle - donne la mesure d'un décalage croissant entre offre politique institutionnelle et attentes citoyennes.

Il y a là un message lourd de sens dont il faudra tenir compte.

Conjurer les périls et répondre aux attentes populaires exigera plus que jamais un profond renouvellement de la vie et des pratiques politiques, qu'il s'agisse de représentation ou des mécanismes de décision. Les peurs et souffrances qui taraudent le pays et l'opinion publique appellent des réponses de justice sociale, une solidarité en actes, un développement humain garant de sécurité pour toutes et tous. Cela nécessite une ouverture solidaire au monde.

Dans ce cadre, la Ligue des droits de l'Homme souligne que l'égalité des droits doit demeurer le cœur battant du contrat républicain. Elle rappelle que la liberté, toujours, doit prévaloir sur la tentation d'un horizon rabougri ou sécuritaire. Elle réaffirme que la fraternité est plus que jamais à défendre face aux politiques de haine et d'exclusion, face à la mise en concurrence de tous avec tous. Faire face à cette triple exigence renvoie à l'urgence de choix et de politiques de solidarité.

La Ligue des droits de l'Homme appelle les citoyennes et les citoyens à défendre et faire vivre cette perspective à travers leurs choix lors des élections législatives, dont le résultat déterminera largement l'avenir politique de notre pays.

A PROPOS DES ELECTIONS LEGISLATIVES:

Comme précédemment la section adresse aux candidats aux élections législatives un questionnaire concernant les points que défend la LDH. Nous vous informerons régulièrement des réponses que nous recevons.

COLLECTIF ETAT D'URGENCE: Interpellation des candidats.

Le collectif a adressé un courrier à Benoît Hamon pour connaître sa position sur l'Etat d'urgence. Voici ce qu'il nous répond:

«La France a été durement touchée ces dernières années. Le terrorisme islamiste a frappé dans nos villes et dans nos rues, au nom d'un fanatisme meurtrier. Ces attentats restent

et resteront gravés dans nos mémoires.

Nous avons fait face à cette nouvelle menace. Collectivement. Les Français se sont montrés à la hauteur. Nous n'avons pas cédé à la peur, nous n'avons pas renoncé à nos modes de vie.

Au lendemain des attentats de novembre 2015, l'état d'urgence a été décrété. Il était nécessaire. Il s'agissait de faciliter le travail d'enquête des services de police, de gendarmerie et de justice et de permettre à l'autorité administrative de prendre des mesures exceptionnelles comme l'interdiction de manifester ou les assignations à résidence. Il a été utile dans un premier temps et a permis l'arrestation de membres de réseaux criminels. Il a également permis de mettre à mal des réseaux de trafiquants d'armes ou de stupéfiants qui auraient pu se mettre au service d'activités terroristes. Soucieux de préserver l'état de droit, un contrôle parlementaire a été mis en place.

La question de son maintien se pose aujourd'hui. L'état d'urgence n'a pas vocation, et je l'ai déjà indiqué, à durer éternellement. Le Conseil constitutionnel et le Conseil d'état ont rappelé à plusieurs reprises que cet état devait être, ce qu'il est par essence, temporaire. Et comme vous le rappelez, la commission de contrôle de l'état d'urgence de l'Assemblée nationale a indiqué dans son dernier rapport que son apport était devenu moindre.

La question qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir si l'état d'urgence est toujours utile et efficace. Je prendrai l'initiative dès l'été d'un débat parlementaire, associant les directions des services de renseignement, de police et de gendarmerie pour établir un diagnostic et une stratégie partagée et envisager si les conditions sont remplies d'une sortie de l'état d'urgence.»

HISTOIRE D'UN TRACT ou comment appeler un chat, un chat

Christine Borzellino

Au lendemain du premier tour des Elections présidentielles, nous étions un certain nombre, dans la section, à se sentir très insatisfaits par le communiqué du National appelant juste à voter : goût de trop peu dû à l'absence d'argumentaire, flou du sens de l'appel (voter blanc, c'est aussi voter !).

Et pas seulement dans notre section d'ailleurs, vu le nombre de sections dans toute la France, qui ont alors rédigé et diffusé leur propre tract ! La fédération de Paris a fait de même en vue de la manif. du 1^{er} mai.

Et le malaise s'installait face au sentiment que le FN avait réussi sa banalisation. Qu'on ne soulignait pas assez que ce type de parti (évitons le mot fascisme) pouvait, une fois au pouvoir, tout faire pour y rester. Que le Président de la République, en France, a beaucoup de pouvoir.

Et, pour certains d'entre nous, l'émotion grandissait, la peur aussi, le sentiment d'urgence, d'une catastrophe toujours possible, devant la tentation de plus en plus évidente de l'abstention et du vote blanc chez les électeurs de J.L. Mélenchon et toutes les autres inconnues de cette élection hors normes.

Et grandissait l'envie d'être le plus clair possible, de tout faire tout pour éviter le pire, selon la juste expression d'Edwy Plenel.

La LDH a, certes, pour règle de ne pas donner de consigne de vote : mais il y a eu des exceptions et faire barrage à l'extrême droite en est la plus légitime.

Et rationnellement, ce 7 mai 2017, il n'y avait qu'une seule et unique possibilité de voter **contre** le FN : trêve d'hypocrisie, seul le bulletin Macron avait ce pouvoir.

C'est pourquoi le tract de notre section disait : **Utilisez le bulletin « Macron » pour exprimer votre refus de l'extrême droite !**

Ce tract, rédigé en urgence, ne faisait pas l'unanimité, y compris au sein de l'équipe d'animation, et nous n'avions pas le temps de le soumettre au vote en section.

Mais il avait le mérite d'exister, d'offrir à ceux qui voulaient s'en servir un outil supplémentaire et d'appeler un chat, un chat.

LIGUEURS AU PRETOIRE

Sylvie Clavel

Une audience particulière à la Cour d'appel du Juge des Libertés et de la détention - Mars 2017

A l'accueil : première anomalie, les gendarmes avant de nous laisser entrer veulent savoir la raison de notre présence, ce à quoi nous répondons que les audiences sont publiques. On nous demande « qui êtes-vous ? » Nous avons nos badges de la LDH. Malgré les contrôles par rayons X déjà faits pour l'entrée au Palais, on nous passe à nouveau la « poêle à frire » : nous sommes les seules dans ce cas. Deuxième anomalie : un gradé vient nous rejoindre dans la salle pour nous dire d'enlever nos badges. Nous protestons mais avec une autorité sans réplique, il nous dit « vous l'enlevez ou vous sortez ». Etonnées mais ignorant si cette demande se fonde ou non sur des textes réglementaires, nous obtempérons pour pouvoir rester en salle.

Nous ne le regretterons pas car par la suite nous allons vite repérer un fonctionnement d'audience problématique.

La Présidente, dans un premier temps, semble polie et respectueuse des procédures. Mais très vite le ton dérape, devient caustique et cinglant, comme on peut le constater dans le verbatim ci-dessous.

Plus grave, elle se montre juge et partie dans la mesure où, à plusieurs reprises, elle approuve ouvertement la position de l'avocat de la Préfecture de Police avant même la fin de l'intervention de ce dernier. **Il s'agit donc d'une prise de position en audience, avant délibéré, toujours en défaveur de l'impétrant.**

Enfin, elle énonce le résultat des délibérés **sans aucun exposé des motifs.**

Les pseudo-dialogues auxquels s'est souvent limitée l'audience ont donné lieu à d'inadmissibles répliques de cette Présidente, données sur un ton culpabilisant, menaçant, voire raciste. Nous vous en donnons, en témoignage, quelques extraits représentatifs ci-dessous (bien évidemment anonymes) :

1) M. A, appel contre le Préfet de Police, de nationalité indienne, en France depuis 6 mois.

La Présidente l'interroge

- sur les raisons de cet exil : sa vie est en danger mais il n'a pas encore déposé de dossier de demande d'asile ;

- sur ce qu'il fait pour gagner sa vie : distribuer des tracts publicitaires

Réponse ironique de la présidente : « **au noir bien sûr !** ».

Moyens d'annulation présentés par l'avocat de la défense :

- délai tardif de notification : une heure et demie pour aller de Gare du Nord au Commissariat du 10e arrondissement, M.X. a donc été privé de liberté sans aucune décision.

Résultat du délibéré : l'ordonnance du premier juge (JLD) de maintien en rétention est confirmée sans aucun argument.

2) M.B appel contre M. le Préfet de la Seine St Denis, de nationalité brésilienne, donne son identité d'une voix hachée La Présidente, menaçante : «votre intérêt est de répondre, sinon on ira plus vite ».

Elle lui demande les raisons de sa venue en France : pour aider mon beau-père - elle l'interrompt « **pas besoin de faire appel pour ça** » - il poursuit sa phrase «à s'occuper de ses enfants, 11 et 16 ans dont l'un est autiste, car il a le cancer, je ne savais pas que cela poserait un problème»

- Qui vous l'a demandé ? Ma mère

- **Et elle ne pouvait pas venir, qu'est-ce qu'elle fait ?** Elle est courtier et en plus elle est missionnaire

- **Le bon dieu se passerait bien de ses services quelque temps s'il était en train de mourir !**

- Que faites vous ? Etudiant en médecine

- **Et vous vos études peuvent attendre ?** Ma mère me l'a demandé

- **Alors, vous devez beaucoup aimer votre mère !** Oui

L'avocat de la défense signale des garanties de représentations.

La Présidente donne la parole à M.B : « je ne voulais pas créer de problème, je suis venu juste pour aider », elle répond : « **la prochaine fois vous réfléchirez avant de dire oui à maman, c'est ça l'autonomisation**»

Résultat du délibéré : ordonnance du premier juge de maintien en rétention est confirmée, sans argument.

3) M.C appel contre M. le Préfet de l'Essonne, né à Djibouti, en France depuis 2014, il sort de prison

La Présidente « **cela ne fait pas longtemps que vous être là et vous vous êtes déjà illustré, vous n'avez pas perdu de temps !** Et pourquoi avez-vous été en prison ? » : je vendais des galettes « **pas de sarrasin, j'imagine ! Et à part vendre du hasch et être en prison vous faites quoi dans la vie ?** »

L'avocat de la défense relève plusieurs moyens d'annulation : irrégularités dans l'information du Procureur, formulaire indiquant les droits et la liste des consulats ne comportant pas le consulat du Sénégal ni du Gabon privant l'intéressé de l'effectivité de ses droits, aucune justification de saisine des autorités sénégalaises et gabonaises ; aucune diligence.

La Présidente : l'intéressé a signé le PV « **on ne prend pas les enfants du bon dieu pour des canards sauvages** »

L'Avocat de la Défense fait état de la jurisprudence de la Cour de Cassation ,

La Présidente : « **ce n'est pas la mienne, dans ma Cour** ».

Résultat du délibéré : ordonnance du premier juge de maintien en rétention confirmée, sans aucun argument

4) Mme D, appel contre M. le Préfet de l'Essonne,.

La Présidente prononce l'irrecevabilité de l'appel qui n'est pas signé par l'intéressée avec cette remarque « **c'est l'association qui n'a pas fait son travail, il va falloir remettre une couche pédagogique** ».

5) M.E, de nationalité algérienne, indique son « vrai » prénom » et dit être mineur.

La Présidente : « **Nouvelle identité ? Vous être très créatif**, or vos empreintes correspondent à votre passeport qui indique que vous êtes né en 95 " (elle ne lui demande pas depuis combien de temps il est en France, ce qui a de l'importance étant donné ce problème d'âge.) **"A ce stade on va faire simple qu'est-ce que vous avez envie dire ? Le macramé, ça va !** »

- Je suis mineur

- **Vous êtes mineur comme je suis pape.**

L'avocat de la défense expose qu'il a été pratiqué un test osseux qui conclut à 19 ans, mais le test dentaire donne

l'âge de 16 ans. On est donc dans le cas du Droit de l'enfant.

Résultat du délibéré : ordonnance du premier juge de maintien en rétention confirmée, sans argument

Ces propos méritaient d'être rapportés, non pour l'anecdote, mais pour souligner les dérapages verbaux et les partis pris de la magistrate qui ont freiné l'examen objectif des cas et toujours en défaveur des intéressés. Nous avons ce jour-là été les témoins d'un véritable dysfonctionnement de l'exercice de la justice et préparons un courrier de protestation.

REJOIGNEZ LIGUEURS AU PRETOIRE

MÊME LES AVOCATS DE LA DEFENSE ONT BESOIN DE NOTRE PRESENCE ET DE NOS TEMOIGNAGES.

CELEBRATION EN MEMOIRE DES VICTIMES DE LA DEPORTATION

Marianne Wolff

Un rassemblement émouvant devant le 137 Bd de l'Hopital Le dernier dimanche d'avril est chaque année dédié à la célébration de la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors de la Seconde Guerre mondiale.

Comme les années précédentes, Hélène et Simon Gingold, nous ont proposé de nous retrouver ce dimanche 30 avril devant la plaque posée à leur initiative devant les immeubles HBM du 137 Bd de l'Hôpital où Hélène est née et où ils habitent.

Cette plaque porte le nom des onze déportés juifs, dont des enfants, raflés dans la cité.



Ce fut une cérémonie grave et chargée d'émotions, à un moment d'entre deux tours où l'extrême-droite n'en finit pas de gagner des voix, une extrême-droite qui n'a pas perdu ses liens avec les partis et mouvements d'extrême droite antérieurs, dont ceux qui ont contribué à ces déportations.

Et à un moment où Hélène et Simon vont bientôt quitter Paris, nous confiant le soin de continuer à rappeler le souvenir de ces morts.

(Simon/Siegmund Gingold a écrit ses mémoires, mémoires d'un juif allemand arrivé en 32 en France, à l'âge de 10 ans : *Mémoires d'un indésirable - Juif, communiste et résistant* - Editions l'Harmattan)

LA COMMUNE COMME UNE ESPERANCE

APPEL A LA MONTÉE AU MUR DES FÉDÉRÉS LE SAMEDI 20 MAI 2017

Avec les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871

Certaines commémorations, avec le temps, ont perdu de leur originalité et s'essouffent pour un jour, ne plus avoir raison d'être. Rien de tel avec celle de la Commune de Paris.

Au fil des événements qui se sont déroulés depuis 146 ans dans le monde, il est indéniable que la Commune a marqué la mémoire collective des travailleurs. Elle s'inscrit dans la grande tradition des combats du peuple pour la liberté et l'égalité.

Le 29 novembre dernier, la Commune, les communardes et les communistes ont été enfin réhabilités. Depuis 2011, notre association Les Amies et Amis de la Commune de Paris attendait ce geste historique.



Mais il reste encore beaucoup à faire pour que la Commune de Paris soit mieux connue de la population. Cela passe par l'école, le travail de recherche, la création de lieux de mémoire et par la traduction dans le champ politique des idées portées par la Commune : une démocratie qui permette au peuple d'être entendu et de conserver sa pleine souveraineté, la reconnaissance de la citoyenneté pour les étrangers, l'égalité des salaires femmes/hommes, la réquisition des logements vides et des entreprises abandonnées, la séparation de l'Église et de l'État, l'école laïque et obligatoire...

Nous appelons toutes celles et tous ceux qui veulent résister aux atteintes contre les droits sociaux et démocratiques et lutter pour en conquérir de nouveaux, à se rassembler au Mur des Fédérés pour réaffirmer l'actualité de l'œuvre de la révolution du printemps 1871.

**Rendez-vous à 14h30,
à l'entrée du Père-Lachaise
Rue des Rondeaux, Paris XXe
Métro : Gambetta**

Des nouvelles de nos amis ligueurs de province :

La section de Compiègne-Noyon met en ligne sur youtube la vidéo de la WebTV de Noyon qui était venue filmer lors de la finale du concours de Plaidoiries : <https://www.youtube.com/watch?v=-G-3jifc3vM>.

Et une pétition soutenue par les ligueurs de l'Essonne :
<https://www.change.org/p/pour-le-respect-de-tous-les-modes-d-habitat-en-essonne-et-ailleurs>